Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213501703-20260311-2026_02_01-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Ille-et-Vilaine

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le onze mars, à 20h35, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de la commune de Mecé, légalement convoqué en date du **jeudi 5 mars 2026**, s'est réuni en séance publique à Mecé, sous la présidence de M. DELAUNAY Jean-Luc, Maire.

Etaient présents - 13 : BAUDY Pascal, BAUDY Olivier, BEAUGENDRE Paul, COTIN Sabrina, DELAUNAY Jean-Luc, GOUPIL Sonia, BOISRAME Alain, LECONTE Marie-Christine, PIETTE Alain, MOREAU Lucienne, TRAVERS Didier, THEVEUX Kevin, LÉONARD Olivier.

Absent : /
Absent excusé : Angélique JUGUET donne pouvoir à Jean-Luc DELAUNAY ; Stéphanie CERISIER donne pouvoir à Marie-Christine LECONTE.

Secrétaire de séance : Sabrina COTIN
15 votants pour la séance

2026-02-01 FINANCES : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 6 Mars 2026 ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Mecé ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Mecé ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

Monsieur TRAVERS Didier, 1er adjoint, donne les résultats du compte financier unique 2025 pour le budget Commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES DE L'EXERCICE	**413 956.47**
RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	**535 133.95**
RESULTAT 2025	**121 177.48**

EXCEDENT TOTAL REPORTÉ à n-1	**121 480.02**

RÉSULTAT DE CLÔTURE REPORTÉ N+1	**242 657.50**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213501703-20260311-2026_02_01-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES TOTALES DE L'EXERCICE	**148 424.18**
RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	**211 644.99**
RESULTAT 2025	**63 220.81**

EXCEDENT TOTAL REPORTÉ à n-1	**135 554.83**

RÉSULTAT DE CLÔTURE REPORTÉ N+1	**198 775.64**

à noter que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote du compte financier unique

Il vous est proposé :

-**D'APPROUVER** les résultats constatés du compte financier unique de la Commune de Mecé tels que présentés dans le tableau ci-dessus.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jean-Luc DELAUNAY

